

- I. Vous résumerez le texte suivant en une dizaine de lignes
(120 mots environ). 40 %

Etre Français

Qu'est-ce qu'être Français ? La question est incongrue pour l'immense majorité d'entre nous. C'est une chose qui va de soi. Mais si l'on commence à y penser, cela devient difficile. C'est un concept sans contenu bien saisissable. Ceux qui se sont aventurés à définir la " francité " s'y sont cassé les dents. En fait, ou bien on est Français selon l'ordre du sentiment, et chacun a sa façon de l'être, plus ou moins consciente, plus ou moins épanouie, toujours sélective. Ou bien l'on est Français selon les dispositions de la loi, et celle-ci, *grosso modo*, reporte la difficulté à la génération précédente : il faut avoir des parents français, qui eux-mêmes l'étaient parce que leurs parents Logiquement, nous sommes au rouet*. Mais en réalité, c'est le fond de l'affaire: être Français, c'est appartenir à une chaîne.

On peut aussi s'y introduire. L'impression générale est qu'il est devenu un peu trop facile de s'y introduire, et que la force de la chaîne risque de s'en ressentir. D'où le débat en cours, qui, avouons-le, n'est pas très satisfaisant pour l'esprit.

Le vrai problème est celui de l'adhésion intime, de la façon dont tous ces nouveaux Français vivent leur entrée dans notre communauté, dans notre histoire. Les solutions qu'on propose sont forcément des solutions juridiques ou administratives : des délais, des examens de dossier, des serments

Ce n'est pas une raison pour récuser ces pauvres moyens. Si léger, si formel que soit l'obstacle, il est, pour celui qui doit le franchir, une façon de prendre conscience qu'on ne devient pas Français comme on s'inscrit à la Sécurité sociale ou à l'A.N.P.E. Nous avons peu de goût pour les " serments civiques ", mais il est légitime, sous une forme ou sous une autre, de donner un tour un peu solennel à une déclaration d'allégeance; du reste, plutôt que de s'engager à respecter les lois, ce qui est aussi le devoir des étrangers, on pourrait se rapprocher du vrai problème qui est celui du cœur, demander si notre nouveau compatriote entend aimer et servir la France.

De bonnes âmes s'interrogent: est-il équitable de tant demander à certains, et rien du tout à ceux qui ne se sont donné que la peine de naître Français ? N'est-ce pas même une atteinte à l'égalité devant la loi ? Le Conseil constitutionnel en jugera peut-être un jour. Espérons qu'il le fera selon le bon sens: les Français préexistent à la loi, puisque ce sont eux qui la font. Ils sont les membres de droit héréditaires de la société France, et peuvent librement fixer des conditions d'entrée aux membres cooptés. Du reste, elles sont toutes symboliques. Mais les symboles, pour une nation, c'est important.

* au rouet : (*imagé*) nous ressemblons à ceux qui filent la laine, nous créons une chaîne composée d'éléments reliés les uns aux autres.



- II. Composition française : 60 %

Vous êtes allé (e) au marché seul(e) ou avec votre mère.
Décrivez la scène.